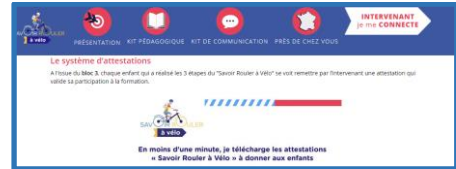




Ce qu'il y a à certifier

Le SRAV et l'APER

L'Attestation du Savoir Rouler à Vélo à l'école



Qu'est-ce que l'attestation du SRAV ?

Le Savoir Rouler à Vélo est une formation qui permet aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour rouler en autonomie à vélo sur la voie publique. Cette formation est constituée de trois blocs.

A l'issue de la formation, les enfants qui ont acquis les compétences inscrites dans le socle commun de compétences se voient remettre **une attestation de suivi de la formation**.

Elle atteste donc d'un niveau de compétences acquis grâce à la formation.

Par conséquent, ce n'est ni une évaluation ni un permis. Ce n'est pas non plus un diplôme ou une certification.

Qui valide le SRAV ?

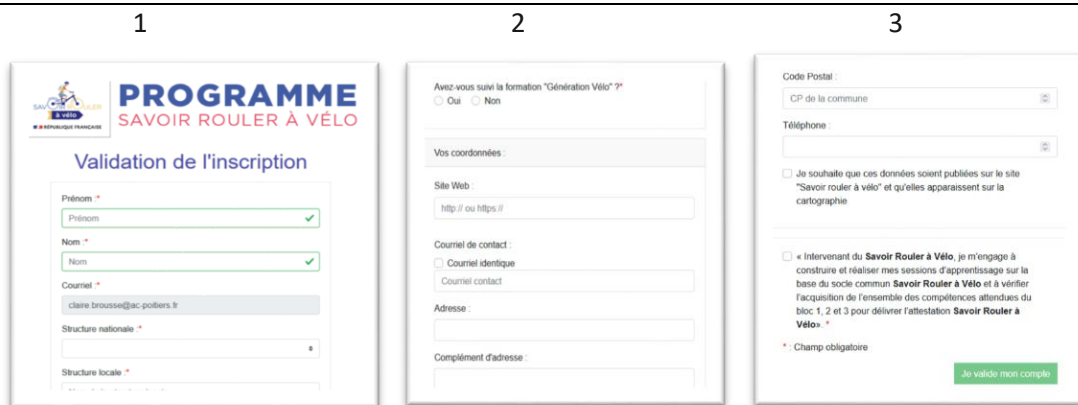
Dans le cadre scolaire, l'attestation du SRAV peut être délivrée par les enseignants, les éducateurs territoriaux des APS et les partenaires référencés sur l'application Savoir Rouler A Vélo.

Comment délivrer l'attestation du SRAV aux élèves qui ont validé le bloc 3 ?

1^{ère} étape - A partir du [site du SRAV](#), je me connecte et je crée un compte



2^{ème} étape - Je complète mon profil. Je valide mon compte. Je reçois un mail de confirmation de mon inscription et j'active mon compte.



Conseil : J'utilise mon adresse mail professionnelle et l'adresse postale de l'école.

3^{ème} étape - A partir de l'onglet « je saisis une intervention », je saisis la ou les interventions à venir, en précisant le nombre d'enfants et j'enregistre.



4^{ème} étape - J'imprime les attestations nécessaires à délivrer à la fin du bloc 3.

Je peux télécharger les attestations à tout moment.

L'APER

L'attestation de première éducation à la route

L'école a pour mission de mettre en place « l'éducation à la route » qui permet de développer des compétences civiques et motrices pour tous les élèves.

Le MENJES propose des repères pour enseigner la sécurité routière sous forme **de guide pour les enseignants du 1er degré**. Ce guide croise les contenus des programmes, du socle commun et les compétences à développer chez l'élève piéton, passager et rouleur dans le cadre scolaire. Il compile des pistes pédagogiques du cycle I au cycle III à proposer aux élèves tout au long de leur parcours.

L'**Attestation de Première Education à la Route (APER)** peut être ainsi validée et complétée au fur et à mesure. Elle considère les compétences à développer en tant que piéton, passager et rouleur.

EXTRAIT des compétences à développer chez les élèves en tant que « rouleur »

Connaître et respecter les règles essentielles du code de la route

« Conduire un engin adapté et bien entretenu, dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route ».
« Mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours) ». «-Connaître et respecter les règles essentielles du code de la route » (Extrait de « quelques repères pour enseigner la sécurité routière » du cycle 1 au cycle 3 », guide du ministère de l'EN de la jeunesse et des sports de l'enseignement et de la recherche).



Accéder au guide en cliquant sur l'image

Validation de l'APER à compléter sur le LSU

> Attestations > Saisie et recherche d'attestations > Création ou modification d'attestations

 20 élèves sont concernés par cette action. Voir le détail

APER


LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNÉE SCOLAIRE **2016** - 2017



ATTESTATION DE PREMIÈRE ÉDUCATION À LA ROUTE
Cirulaire n°2016-153 du 12 octobre 2016

L'attestation « APER » est délivrée aux élèves de cycle 3, qui ont effectivement suivi un enseignement des règles essentielles de sécurité routière (sans nécessairement attendre la dernière année du cycle).

L'attestation de première éducation à la route est délivrée à